



Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

## **Rapport d'activité 2018/2019 et orientations 2020** **Assemblée Générale du 30 novembre 2019**

La fin de l'année 2018 et l'année 2019 représentent pour Allier Sauvage un tournant que l'année 2020 devrait permettre de concrétiser. Ses positions, parfois jugées auparavant provocatrices ou même déplacées, sont aujourd'hui comprises et souvent partagées par d'autres acteurs concernés par la préservation de la rivière Allier et cela sur plusieurs sujets : nécessité de ne pas promouvoir inconsidérément sa fréquentation, priorité à donner à une vie locale attentive à la sensibilité de ses richesses naturelles, intérêt de développer son observation complète, rigoureuse et partagée.

C'est pourquoi il est aujourd'hui important, d'une part, de contribuer à ce que ces orientations soient effectivement appliquées dans les politiques publiques et, d'autre part, de poursuivre les réflexions collectives pour éviter une gestion uniforme et banalisante de l'axe fluvial et préserver son caractère sauvage là où il existe encore, par une présence humaine limitée, discrète et respectueuse de son intégrité.

Dans cette perspective, il est aussi temps d'aborder clairement certains sujets complexes jusqu'alors évités par les pouvoirs publics, tels que l'évolution nécessaire du modèle agricole, la problématique de la baignade et la gestion des camps de gens du voyage en bord d'Allier, par exemple. Allier Sauvage, dont l'objectif est d'harmoniser les relations entre l'homme et la rivière pour en préserver la nature sauvage, est bien positionnée pour intervenir dans ces débats à venir.

### **Le Val d'Allier métropolitain :**

Trois ans après la décision prise par le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, constitué de Brioude à Vichy, de faire de la reconquête de l'axe fluvial une priorité à travers son « Défi Allier » une priorité, ses différentes démarches dans ce sens auxquelles Allier Sauvage a largement contribué ont abouti à la conclusion des deux études lancées en 2018 :

- Le projet de « Route de l'Allier » et de mise en réseau de ses Maisons de sites est prêt à être mis en pratique, à commencer par la réalisation de la véloroute-voie verte régionale, dénommée « Via Allier », est engagée sur les 27 km du territoire de Vichy communauté et bientôt sur les 25 km du Grand Clermont. Les départements du Puy de Dôme et de l'Allier ont pris en charge l'étude des portions complémentaires, tandis que Moulins communauté fait de même sur son territoire. Allier Sauvage soutiendra les projets des sites structurants (Maison du Saumon de Brioude, Ecopôle du Val d'Allier à Pérignat, Maison de la Batellerie à Pont-du-Château et Maison de l'Allier à Vichy) et militera pour que le concept culturel de route de l'Allier soit étendu en amont et en aval du Pôle métropolitain, tout en veillant à préserver le caractère sauvage du val d'Allier Nord et à éviter sa « mise en marché touristique » (cf. projet Destination Loire Itinérance).
- Le projet d'Observatoire de l'Allier bénéficie maintenant d'une base solide et actualisée, l'étape suivante consistant à réunir les principaux fournisseurs de données pour établir une charte collective portant sur la pérennisation du recueil des données, sur leur bancarisation intelligente, sur les conditions de leur mise à disposition et de leur partage.

Les rencontres sur le sujet auxquelles Allier Sauvage a participé, en particulier les ateliers thématiques des 18 et 19 mars, ont permis d'établir le thème de la fréquentation et des activités humaines comme un domaine à part entière du futur Observatoire, nécessitant d'être corrélé avec les trois autres domaines de l'eau, des sols et de la faune-flore. Les méthodes d'évaluation de la fréquentation par les canoës-kayaks et des pressions exercées sur l'Allier de plaine que nous avons mis au point avec laboratoire universitaire GéoLab et expérimenté en 2010 et 2011, ont été intégrées au projet d'Observatoire.

Lors de la réunion de restitution de l'étude de faisabilité de l'Observatoire de l'Allier organisée le 12 novembre 2019, il est apparu souhaitable d'intégrer au projet d'Observatoire de l'Allier les dimensions socio-économique et culturelle. L'objectif sera pour Allier Sauvage de perfectionner la méthode d'évaluation de la fréquentation en collaboration avec Véodis 3D.

A l'issue de ces deux études, une rencontre a eu lieu le 3 juillet 2019 à l'agence d'urbanisme Clermont Métropole entre cinq membres du Conseil d'administration d'Allier Sauvage et cinq grands élus du Pôle métropolitain, afin de leur présenter notre association, ses convictions et ses objectifs, et de débattre d'une coopération possible pour faire avancer le « Défi Allier ». Un projet de convention de partenariat est maintenant à l'étude pour une mission d'assistance dont serait chargée Allier Sauvage pour développer des recherches quant à la fréquentation humaine de la rivière (observation, baignade, usages illicites) et aider le Pôle métropolitain à développer son projet de « Route de l'Allier » et de mise en réseau des Maisons de sites, notamment sur la partie aval du val d'Allier.

#### **La préservation du Val d'Allier Nord :**

Ainsi que nous le soutenons depuis la création de l'association en 2006, cette préoccupation est même à l'origine de sa création, la partie Nord, de l'Allier des plaines représente sa partie aujourd'hui encore la plus préservée et la plus vivante ; et ce n'est pas seulement en termes de morpho-dynamique et de biodiversité, mais aussi du point de vue de la vie locale et de ses activités humaines intégrées.

Ce qui est vrai sur le plan économique avec une agriculture traditionnelle adaptée, l'est aussi sur le plan des loisirs : on s'y promène, on s'y baigne, on y pêche et on y chasse. Et cette richesse-là est suffisamment remarquable pour que l'on veuille la protéger aussi, comme le meilleur facteur de sensibilisation de ses habitants aux enjeux de préservation de la rivière.

Cette richesse de la vie locale, propre au Val d'Allier Nord, s'illustre aussi par l'exceptionnelle profusion d'acteurs et d'associations militant à divers titres pour la préservation, la mise en valeur et l'animation de son patrimoine sous toutes ses formes, environnementale, agricole, culturelle et patrimoniale.

Mais dans le même temps, certaines pratiques inhérentes à la société de consommation, incompatibles avec la préservation du milieu naturel fluvial et de sa qualité d'ambiance, ont tendance à émerger avec le retour ludique à la nature qui caractérise notre époque : motos et quads, bateaux à moteur hors-bord, jet-ski, enceintes de sonorisation embarquées, etc.

Heureusement, les bords d'Allier restent peu accessibles grâce à un nombre limité d'accès et au non-aménagement de ceux-ci, à une activité agricole bien présente et à une ripisylve relativement impénétrable. C'est pourquoi il serait fort dommageable de multiplier ses accès en les aménageant au nom d'une normalisation inadéquate, alors que la priorité consistera à maîtriser et contrôler les accès existants, tout en évaluant leur fréquentation et ses impacts.

Ce territoire préservé du Val d'Allier Nord suscite aujourd'hui l'intérêt de milieux extérieurs (médias nationaux, opérateurs touristiques, investisseurs fonciers et agricoles,...), alors que c'est précisément son relatif isolement qui lui a conféré cet état exceptionnellement préservé, et cela au bénéfice premier de ses habitants.

Les deux exemples récents de l'émission télévisée « Des racines et des ailes » et du projet « Destination Loire Itinérance » cité ci-dessus illustrent bien cet accaparement de l'Allier par des acteurs extérieurs, avec tout ce que cela comporte à la fois de valorisant et de préoccupant.

A l'heure où l'on cherche à revaloriser la ruralité comme mode de vie assumé, à l'heure où le sur-tourisme fait débat partout dans le monde, à l'heure où France Stratégie préconise une PAC agro-écologique, privilégiant des aides aux unités agricoles fortement engagées dans la transition écologique et porteuses d'emplois plus nombreux, le Val d'Allier Nord présente toutes les qualités propres à en faire un territoire d'avenir exemplaire, Un tel projet interdépartemental et interrégional présenterait à l'évidence un caractère emblématique pour les trois Départements de l'Allier, du Cher et de la Nièvre, ainsi que pour les trois Régions Auvergne-Rhône Alpes, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche Comté. Cette dimension pluri-territoriale, qui semble a priori représenter une difficulté, mérite au contraire d'être considérée comme un enjeu en tant que tel, dont le caractère innovant devrait susciter une attention particulière de l'Etat et un soutien au niveau européen.

Bien implantée sur le territoire à travers ses adhérents et ses relations suivies avec les associations locales, engagée dans plusieurs actions scientifiques et juridiques, avancée sur le plan des réflexions préalables et d'une vision globale, Allier Sauvage entend se positionner comme force de proposition auprès des grandes collectivités concernées, pour initier une dynamique partenariale qu'elle saura contribuer à animer. Allier Sauvage défendra cette vision, en proposant d'animer une concertation dans ce sens, dans le cadre du 5ème Plan Loire en cours de préparation. Elle le fera en participant au Forum des Acteurs du Plan Loire organisé par l'Etat le 8 janvier 2020 à Orléans et dans le cadre du collectif inter-associatif Loire Vivante.

#### **L'urgente question de l'agriculture face à un modèle agricole dépassé :**

Il n'est plus admissible aujourd'hui de laisser se poursuivre cette hémorragie des écosystèmes prairiaux, qui a déjà tant dégradé le val d'Allier alluvial durant les vingt dernières années au profit d'une maïsiculture envahissante, dont les impacts sanitaires, environnementaux et paysagers ne sont plus à prouver. C'est donc avec stupéfaction que nous avons appris la décision prise le 18 avril 2018 par la Préfète de la Nièvre d'autoriser le retournement pour leur mise en culture irriguée de près de 55 ha de prairies de la ferme de Mauboux sur la commune de Livry.

Celles-ci sont pourtant classées « prairies permanentes sensibles » au titre de la PAC et situées dans trois zones Natura 2000 en lien avec la rivière Allier. Cette autorisation a été donnée sur instruction de la DDT 58, en contradiction complète avec les principes posés par la réglementation en vigueur sur ce secteur à haute qualité environnementale, où l'équilibre entre le corridor écologique fluvial et l'agriculture environnante a pu à peu près se maintenir jusqu'alors grâce aux pratiques d'élevage et polyculture.

Estimant qu'il était grand temps de réagir plus courageusement, comme l'a déclaré très heureusement le Président Macron le 6 mai en reliant intelligemment les enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et contre la disparition de la biodiversité, le Conseil d'Administration d'Allier Sauvage a décidé d'attaquer cette décision fâcheuse, après avoir adressé un recours gracieux à la préfecture de la Nièvre, qui n'y a pas donné suite. Notre association a pour cela formé un collectif avec 6 associations :

- Les Amis du Val d'Allier
- Association pour la Protection du Confluent de la Loire et de l'Allier et de ses Environs (APACLAE)
- Collectif Nivernais pour une Agriculture Durable (CNAD)
- European Rivers Network S.O.S. Loire Vivante
- Groupement des AgroBiologistes de la Nièvre (GABNI)
- Loire Vivante Nièvre Allier Cher

Le collectif conduit par Allier Sauvage a décidé de cofinancer une mission confiée au cabinet d'avocats Huglo-Lepage (Corinne Lepage, ex-ministre de l'Environnement), qui a déposé en son nom le 29 juillet 2019 auprès du Tribunal Administratif de Dijon une requête en annulation sur le fond de la décision préfectorale, ainsi qu'une requête en référé-suspension dans le but d'éviter la destruction irréversible de ces prairies protégées de Mauboux, dont le retournement était autorisé à partir du 1er septembre.

A l'issue de l'audience qui s'est tenue le 13 août au Tribunal administratif de Dijon, madame la Juge des référés a prononcé le 20 août 2019 une ordonnance de suspension de l'autorisation préfectorale. Cette décision très attendue ne préjuge pas toutefois de la décision finale du tribunal quant à la requête en annulation sur le fond, dont le jugement devrait intervenir début 2020.

Mais au-delà de l'intérêt d'empêcher la destruction de ces prairies de Mauboux, il s'agit, en obtenant une annulation de l'autorisation donnée, de provoquer une prise de conscience et un changement d'attitude radical des services de l'Etat chargés de faire appliquer la réglementation en matière de protection du val d'Allier. Et quelles que soient les conclusions de cette affaire, Allier Sauvage entend maintenant mobiliser les acteurs politiques autour de la question du soutien à une agriculture durable dans le cadre du projet de préservation du Val d'Allier Nord cité plus haut.

#### **Evolution de la fréquentation par les canoës-kayaks :**

Durant les mois de juillet, août et septembre 2019, une station automatique de prise de vues a été à nouveau mise en place sur le pont du Veudre et exploitée par Véodis 3D en concertation avec Allier Sauvage. Cette nouvelle expérimentation a permis de dénombrer de façon rigoureuse 1064 canoës et kayaks passant au Veudre durant ces trois mois. Pour les seuls mois de juillet et août, la comparaison avec les résultats obtenus lors de la même expérimentation réalisée en 2010 a montré une augmentation des passages d'embarcations de 32%. Ces chiffres confirment bien la tendance à l'augmentation annoncée par Allier Sauvage sur ce secteur sensible de l'Allier et renforcent l'urgence de mettre en place une démarche concertée de régulation, ceci d'autant plus que l'évolution du comportement de pratiquants de plus en plus « consommateurs » (campements sur les îles à oiseaux nicheurs, attitudes bruyantes et sonorisations embarquées,...) porte atteinte à la préservation de la faune, mais aussi de l'ambiance contemplative d'une nature encore exceptionnellement sauvage.

Par ailleurs, cette problématique de fréquentation de l'Allier alluvial par les canoës-kayaks commence heureusement à préoccuper les trois Conservatoires d'Espaces Naturels de l'Allier, de Bourgogne et du Centre-Val de Loire, chargés de l'animation des sites Natura 2000. Après une première réunion sur « activités nautiques et espaces naturels » organisée à la Charité-sur-Loire le 2 octobre 2018 entre les CEN, ceux-ci ont invité Allier Sauvage à participer à une nouvelle rencontre sur ce thème le 18 octobre 2019 à Decize, avec différents acteurs publics et privés concernés, en particulier des loueurs de canoës.

Nous y avons fait part de notre connaissance du sujet, de notre expérience en matière d'évaluation, de nos positions et de nos préoccupations quant à la préservation du val d'Allier Nord. Nous avons notamment alerté l'assemblée sur la menace d'installation d'une société commerciale telle que celle en provenance de l'Ardèche qui a cherché à s'implanter, en achetant un des loueurs déjà présents au Veudre et à Nevers, avec 500 canoës et 3 autocars pour l'été 2019 !

Ce risque, que nous avons déjà pronostiqué douze plus tôt contre tous les avis, est d'autant plus réel que l'Allier bénéficie du soutien d'étiage du barrage de Naussac, ce qui lui confère un avantage par rapports aux rivières déjà sur-fréquentées de l'Ardèche et du Tarn face aux sécheresses estivales récurrentes que fait craindre le changement climatique.

Devant la confirmation de cette pression qui n'est plus seulement émergente, Allier Sauvage poursuit ses réflexions en vue de s'impliquer dans la mise au point de propositions méthodologiques basées par exemple sur :

- une hiérarchisation de la fréquentation suivant les sensibilités spécifiques des différentes sections de l'Allier, en termes de milieu naturel, de biodiversité et de vie locale,
- une réglementation adaptée et différenciée, sous l'angle de l'exploitation commerciale du Domaine Public Fluvial, sous celui de la sécurité et sous celui de la connaissance du milieu et de sa biodiversité,
- une formation initiale des loueurs, des encadrants, voire des pratiquants, à la reconnaissance et à la sensibilité des habitats et des espèces, ainsi qu'aux pratiques et comportements compatibles et respectueux de la vie locale,
- une recherche de performance économique véritable et durable pour les activités : la valeur ajoutée de l'excellence plutôt que le grand nombre, la complémentarité des acteurs travaillant en réseau,...
- une mise en place de partenariats entre acteurs économiques, associations et collectivités visant, par exemple, à sensibiliser les populations locales et à éduquer les enfants, mais aussi à développer l'observation participative.

Dans tous les cas, Allier Sauvage, restera opposée dans le principe aux aménagements du milieu naturel fluvial dont certains souhaiteraient doter l'Allier (aires de bivouac équipées, tables à feu, points d'eau et dépôts de déchets, signalétique, etc) et dont les effets seraient dénaturants et banalisants. Dans le même esprit, nous ne serons pas favorables au recours coûteux à des personnels de contrôle permanents (gardes ou police), dont la présence entacherait cette impression de liberté qui caractérise un milieu perçu comme sauvage, ce qui en constitue la vraie valeur en plus de sa riche biodiversité.

#### **Vers un renforcement du positionnement d'Allier Sauvage :**

Comme on le voit, Allier Sauvage va devoir se doter de nouveaux moyens pour renforcer sa position et pouvoir ainsi répondre à tous ces enjeux et contribuer ainsi à élever le niveau d'ambition quant à la préservation exigeante et à la mise en valeur intelligente de la rivière Allier sur tous les territoires traversés :

- un site web actualisé et rénové, complété par une entrée sur les réseaux sociaux
- l'intégration de nouveaux adhérents partageant les convictions de l'association
- des partenariats contractualisés avec des collectivités portant sur des missions précises
- un partenariat encore plus actif avec les associations partageant nos valeurs
- la participation à des manifestations permettant de promouvoir la préservation de l'Allier sauvage
- le développement d'évènements à dimension culturelle comme opportunité de sensibilisation

C'est dans cette perspective qu'Allier Sauvage a organisé à Vichy le 19 juillet 2019 la soirée-concert sur invitation « Music on the River » à laquelle ont participé une centaine de personnalités locorégionales. Une occasion de manifester son soutien au grand projet de reconquête de l'Allier engagé par Vichy communauté en fêtant l'achèvement des travaux de renaturation de ses berges en plein centre-ville et l'aménagement de promenades offrant une nouvelle perception de la rivière.

Dans le même esprit, Allier Sauvage a produit une conférence sur la rivière Allier le 25 avril 2019 à Issoire, dans le cadre de sa semaine environnementale des « Gais savoirs », et produira une autre conférence « de la pirogue au canoë » à Moulins le 4 mai 2020, en lien avec l'exposition sur la batellerie « A contre-courant » installée au Musée Anne de Beaujeu par le Département de l'Allier. Intéressant à ce sujet de remarquer que la pirogue monoxyle « de Charlemagne » découverte par Allier Sauvage figure en bonne place dans l'exposition et aussi que les rémunérations de ces conférences contribuent au financement des actions de l'association.